

Image not found or type unknown



Police d'assurance automobile

Par **zippo75**, le **10/03/2011** à **17:03**

Bonjour,

J'ai déposé fin février à l'agence bancaire dont je dépend un dossier pour contracter une police d'assurance automobile. Mon conseiller m'a appelé aujourd'hui à son retour de congés pour me signaler que le dossier avait été perdu. Ce dossier contenait différents papiers personnels dont une copie recto verso de mon certificat d'immatriculation automobile et de mon passeport. Pensez vous que je puisse porter plainte contre cette banque et pour quel motif afin d'éviter que ces documents ne servent à un autre usage que celui pour lesquels ils étaient destinés. Je ne cherche pas à obtenir un quelconque dédommagement financier mais à me protéger.

Merci par avance de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **19:37**

Je ne vois pas pour quel motif vous pourriez porter plainte